Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 72 (2001)

Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOMMAIRE

Audit de l'«entreprise ADIJ» 2

2ème séminaire des 75 ans : la santé est l'affaire de tous 3

Reflets de l'assemblée générale 2001 : rapport d'activité 2000 5

Programme d'activité 2001 9

Programme du 3ème séminaire des 75 ans de l'ADIJ : pour une société de formation... 13

Cuvée du 75ème 14

L'ADIJ 1975-2000 : évolution d'une grande association jurassienne 16

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : Pierre-Alain Bassin, Courtelary, Jean-Claude Crevoisier, Delémont.

Secrétaire général et rédacteur responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 57, 2740 Moutier 1
tél. 032 493 41 51, fax 032 493 41 39
E-Mail : adij@vtx.ch

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
71e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 50.–
Prix de ce numéro : Fr. 14.–

Annonces publicitaires : Publicitas S. A., Delémont (tél. 032 424 46 46)

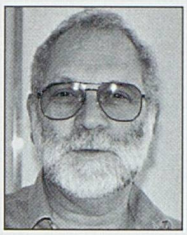

Par
Jean-Claude Crevoisier,
co-président de l'ADIJ

Audit de l'«entreprise ADIJ»

L'année 2000 était l'année des 75 ans de l'ADIJ. Aussi ses responsables ont-ils voulu donner une suite à l'histoire des 50 premières années de l'association, que M. Bernard Prongué avait écrite en 1975. Mme Laurence Marti, docteure en sociologie, a donc reçu mandat de décrire l'évolution de l'ADIJ durant ces 25 dernières années. Décrire et évaluer, devrait-on dire, car le travail de Mme Marti constitue une sorte d'audit de l'institution[1].

En effet l'intérêt de cette étude réside plus dans l'éclairage qu'elle apporte sur la mutation et sur la nouvelle vocation de l'ADIJ que dans la description des nombreux événements qui ont jalonné son histoire récente. Mme Marti montre en effet comment l'ADIJ a passé, après les plébiscites jurassiens, d'une association de notables politiques et économiques, organisés essentiellement en lobby jurassien, à un organisme de réflexion et de proposition, agissant certes toujours, mais sous d'autres formes, dans l'intérêt de l'ensemble des districts jurassiens.

Laurence Marti explique bien les turbulences qu'a traversées l'association et les remises en question (dont certaines allaient jusqu'à évoquer sa disparition). Elle décrit parfaitement le processus qui a conduit l'ADIJ, jusqu'alors généreusement dotée par les pouvoirs publics cantonaux, à se transformer en «entreprise» d'étude et de prestations de services. Une entreprise qui a cherché (certes un peu par force) un autofinancement presque complet de ses projets. L'ADIJ n'avait plus de «pétrole», mais elle avait heureusement encore des idées !

Ce regard extérieur de Mme Marti sur le fonctionnement de l'ADIJ est particulièrement utile pour ses responsables. En effet, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, ceux-ci ont quitté, sans trop s'en rendre compte, le monde confortable de l'association reconnue d'utilité publique (et largement subventionnée à ce titre) pour affronter l'environnement beaucoup plus instable et périlleux de la libre entreprise.

C'est aujourd'hui en prenant pleinement conscience de cette nouvelle réalité institutionnelle que l'ADIJ gérera ses activités mieux encore que par le passé et que ses responsables continueront de développer leurs capacités entrepreneuriales. ■

[1] Le résultat de cette recherche a paru, il y a peu, dans le dernier volume des Actes de la Société jurassienne d'émulation. Ceux qui ont déjà souscrit et ceux qui le désirent encore pourront obtenir un tiré à part de ce document, tiré à part enrichi de trois contributions : celles des deux co-présidents qui se sont partagé respectivement la préface et la postface et celle du secrétaire général qui a rédigé un avant-propos.

AUBERGE DU CHEVAL-BLANC
éric et chantal bœgli
2762 roches
tél. 032 493 11 80
fax 032 493 62 27
Fermé dimanche soir, lundi soir et mardi toute la journée